

mais précieux, sur l'histoire du Canada. Vivant comme un ermite ; avide, jusqu'à l'excès, de tout connaître ; retenant fidèlement ce qu'il avait lu une fois, il n'est pas étonnant que son cerveau fût richement meublé.

Ajoutons encore que l'abbé Sasseville était un causeur émérite et véritablement éloquent, même dans la simple conversation. S'il était en veine — ce qui arrivait assez souvent — il ravissait les auditeurs qui faisaient cercle autour de lui, et l'écoutaient religieusement pendant des heures entières, sans être tentés de prendre la parole à leur tour. La disparition de cette figure laisse dans le clergé du diocèse de Québec un vide réel.

---

Pauline-Marie Jaricot (1799-1862)

(Suite et fin)

---

Elle arriva à Rome les premiers jours d'octobre 1856. Après avoir reçu Pauline en audience privée, Pie IX chargea le cardinal Villecourt d'écrire au cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, pour le prier d'intervenir auprès du Conseil central de la Propagation de la Foi en faveur de la fondatrice de cette Œuvre. La lettre du cardinal est du 2 novembre, et le même jour il écrivait, dans le même but, au comte d'Herculais, son ami, alors membre du Conseil central de l'Œuvre à Lyon. Cet appel ne fut pas écouté.

Pie IX accorda à Pauline, pendant son séjour, plusieurs audiences. Il l'avait admise plusieurs fois à l'honneur et au bonheur de recevoir la Sainte Communion de sa main ; mais, avant de consentir à son départ, il tint à l'honorer ouvertement dans une audience publique, où il lui dit à haute voix, devant tous, qu'il serait de toute justice qu'elle fût aidée pour le payement de ses dettes. Le Saint-Père eut, en outre, la bonté de subvenir aux frais de son retour.

Rentrée à Lorette, Pauline-Marie, sur le conseil de ses amis, dut entamer un procès à son trop entreprenant voisin, qui avait profité de son absence pour ouvrir un passage sur l'enclos de Lorette, afin de faciliter l'accès à Fourvières. Elles obtinrent gain de cause ; ses adversaires furent condamnés à remettre les barrières enlevées.

Quelques amis voulurent confier la défense des droits de Pauline à deux grands journaux de Paris, à Louis Veuillot entre autres qui avait appris à Rome, du cardinal Villecourt, la vérité touchant la fondation contestée ; mais Pauline-Marie refusa ce concours, car il lui répugnait d'attirer sur elle l'attention publique et de révéler les secrets de la persécution exercée contre elle.

Sa santé, éprouvée par tant de vicissitudes, était très chancelante ; au commencement de 1861, ses souffrances habituelles s'aggravèrent ; une excessive faiblesse, jointe à de violentes palpitations de cœur, lui rendirent la marche un véritable supplice.

Pour la fête du Rosaire, le 5 octobre, Pauline souffrait de très violentes douleurs ; elle passa cette journée dans sa chapelle intérieure. Durant l'octave,